



Avenant contrat de travail

Par **Lorendeau rodolphe**, le **15/01/2018** à **18:40**

Bonjour suite à un changement de poste il y a un peu plus d'un an maintenant je n'ai toujours pas signer d'avenant à mon contrat et mon taux horaire n'a toujours pas été augmentée en fonction de mon nouveau poste j'ai demander une augmentation de ce Taux ma direction m'a dit de repartir à mon ancien poste et que non il n'avait pas à m'augmenter je voudrais savoir s'il était dans l'obligation de me faire signer un avenant et si s'ils étais dans l'obligation de me donner le salaire égal aux autres salariés faisant le même travail que moi sur ce poste et correspondant à une catégorie supérieure

Par **P.M.**, le **15/01/2018** à **19:31**

Bonjour,
Un simple changement de poste sans modification de la qualification et/ou des fonctions n'implique pas forcément la conclusion d'un avenant en revanche vous parlez de catégorie supérieure, ce qui semble différent et il faudrait déjà savoir si vos feuilles de paie ont été modifiées...